

**RÈGLEMENT (CE) N° 1571/98 DE LA COMMISSION**

du 20 juillet 1998

**sur les modalités d'application du règlement (CE) n° 577/98 du Conseil relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 577/98 du Conseil du 9 mars 1998 relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté<sup>(1)</sup>, et notamment son article 1<sup>er</sup> et son article 4, paragraphes 2 et 3,considérant que l'article 1<sup>er</sup> du règlement (CE) n° 577/98 prévoit que, dans le cas d'une enquête continue, une liste des semaines composant les trimestres de référence pour l'enquête soit dressée par la Commission;considérant que, selon l'article 4, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 577/98, un programme pluriannuel de modules *ad hoc* doit être élaboré chaque année;

considérant que la définition d'une codification des variables à utiliser lors de la transmission des données est nécessaire conformément à l'article 4, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 577/98;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis émis par le comité du programme statistique établi par la décision 89/382/CEE, Euratom du Conseil<sup>(2)</sup>,

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 20 juillet 1998.

*Par la Commission*

Yves-Thibault DE SILGUY

*Membre de la Commission**Article premier***Trimestres de référence**

La définition des trimestres de référence à appliquer dans le cas d'une enquête continue pendant les années 1998 et 1999 est fixée à l'annexe I du présent règlement.

*Article 2***Modules *ad hoc***Un programme des modules *ad hoc* couvrant les années 1999 à 2001 est fixé à l'annexe II du présent règlement.La liste détaillée d'informations à collecter dans le module *ad hoc* de 1999 est incluse à l'annexe III du présent règlement.*Article 3***Codification des variables**

La codification à utiliser pour la transmission de données pendant les années 1998 et 1999 est fixée à l'annexe IV du présent règlement.

*Article 4***Entrée en vigueur**Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.<sup>(1)</sup> JO L 77 du 14. 3. 1998, p. 3.<sup>(2)</sup> JO L 181 du 28. 6. 1989, p. 47.

*ANNEXE I***ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL****Définition des trimestres de référence**

- a) Le premier trimestre de 1998 débute le 29 décembre 1997 et se compose de treize semaines.
- b) Les trimestres suivants de 1998 sont composés de blocs de treize semaines et la dernière semaine de 1998 n'est pas couverte.
- c) Le premier trimestre de 1999 débute le 4 janvier 1999 et les trimestres suivants se composent de blocs de treize semaines.

## Exceptions:

- Le premier trimestre de référence débute le 5 janvier 1998 pour la Grèce et le Portugal. En conséquence, la dernière semaine de 1998 est couverte.
  - Le quatrième trimestre de 1998 est formé d'un bloc de quatorze semaines pour le Danemark et la Suède.
  - Le Royaume-Uni et l'Irlande peuvent utiliser des trimestres saisonniers en 1998 et en 1999 (au lieu des trimestres définis ci-dessus).
-

## ANNEXE II

## ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL

Programme pluriannuel de modules *ad hoc*

## 1. Accidents du travail et maladies professionnelles

*Liste des variables:* voir annexe III.

*Période de référence:* deuxième trimestre de 1999 (premier trimestre de 1999 pour la Suède et troisième trimestre de 1999 pour l'Italie et le Royaume-Uni).

*États membres et régions concernés:* voir annexe III.

*Échantillon:* le même que les modules standards; toutefois, si l'unité d'échantillonnage est l'individu, aucune information n'est demandée sur les membres du ménage.

*Transmission des résultats:* avant le 31 mars 2000.

## 2. Enseignement et formation professionnelle

*Liste des variables:* à définir avant mars 1999.

*Période de référence:* deuxième trimestre de 2000 (juin et décembre 2000 pour la Suède et troisième trimestre de 2000 pour l'Italie).

*États membres et régions concernés:* à définir.

*Échantillon:* le même que les modules standards; toutefois, si l'unité d'échantillonnage est l'individu, aucune information n'est demandée sur les membres du ménage.

*Transmission des résultats:* avant le 31 mars 2001.

## 3. Durée et caractéristiques du temps de travail

*Liste des variables:* à définir avant mars 2000.

*Période de référence:* deuxième trimestre de 2001.

*États membres et régions concernés:* à définir.

*Échantillon:* le même que les modules standards; toutefois, si l'unité d'échantillonnage est l'individu, aucune information n'est demandée sur les membres du ménage.

*Transmission des résultats:* avant le 31 mars 2002.

---

## ANNEXE III

## ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL

Spécifications du module *ad-hoc* pour 1999 «Accidents du travail et maladies professionnelles»

1. Tous les États membres sont concernés à l'exception de la Belgique, la France et l'Autriche.
2. L'Allemagne met à la disposition d'Eurostat les données concernant les accidents de travail et les maladies causées par le travail au cours des quatre dernières semaines. Les variables à fournir seront: blessure accidentelle, durée d'incapacité due à la blessure accidentelle, existence d'une maladie ou autre problème de santé qui a été provoqué ou aggravé par le travail et durée d'absence du lieu de travail due à cette maladie.
3. Les variables seront codées de la façon suivante:

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
209		<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL SURVENUS À DES PERSONNES AYANT TRAVAILLÉ AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS</b>	
		<b>Blessure(s) accidentelle(s) à l'exclusion des maladies, survenues au cours des douze derniers mois, au travail ou durant le travail</b>	(Colonne 24 = 1, 2) ou (colonne 64 = 1 et colonne 65/68 et colonne 69/70 au maximum un an avant la date de l'entretien)
	0	Aucun	
	1-8	Nombre de blessures accidentelles	
	9	Sans objet (Colonne 24 = 3-9 et colonne 64 ≠ 1 ou colonne 65/68 et colonne 69/70 sont plus d'un an avant la date de l'entretien)	
	blanc	Sans réponse	
210/211		<b>Mois au cours duquel a eu lieu la blessure accidentelle la plus récente</b>	Colonne 209 = 1-8
	00	Mois courant	
	01-12	Mois — deux chiffres (accidents ayant eu lieu avant le mois courant)	
	99	Sans objet (colonne 209 = 0, 9, blanc)	
	blanc	Sans réponse	
212		<b>Type de blessure provoquée par l'accident le plus récent (indiquer uniquement le type de blessure le plus grave)</b>	Colonne 209 = 1-8
	0	Contusion, hématome	
	1	Brûlure, gelure	
	2	Coupure, lacération, lésion des nerfs ou des tendons	
	3	Amputation	
	4	Fracture	

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations		
213	5	Entorse, déchirure, dislocation	Colonne 209 = 1-8		
	6	Empoisonnement, intoxication par gaz, asphyxie			
	7	Infection par virus, bactérie ou matériel infecté			
	8	Autres			
	9	Sans objet (colonne 209 = 0, 9, blanc)			
	blanc	Sans réponse			
		<b>Statut professionnel après la blessure accidentelle la plus récente</b>			
		La personne a recommencé à travailler			
	1	— Reprise des activités professionnelles habituelles			
	2	— Changement d'emploi ou de lieu de travail en raison de la blessure accidentelle			
	3	— Travail à temps partiel ou à horaire réduit en raison de la blessure accidentelle			
		La personne n'a pas recommencé à travailler			
	4	— La personne n'est pas encore rétablie à la suite de la blessure accidentelle et ne travaille pas à la date de l'entretien			
5	— La personne pense ne plus jamais pouvoir retravailler contre rémunération en raison de la blessure accidentelle				
6	— Autres raisons				
9	Sans objet (colonne 209 = 0, 9, blanc)				
blanc	Sans réponse				
214		<b>Date à laquelle la personne a été en mesure de retravailler après la blessure accidentelle la plus récente</b>	Colonne 213 = 1-3, 6, blanc		
	0	Le même jour que l'accident ou le lendemain de l'accident			
	1	Du deuxième au quatrième jour après l'accident			
	2	Du cinquième au septième jour après l'accident			
	3	D'une à moins de deux semaines après l'accident			
	4	De deux semaines à moins d'un mois après l'accident			
	5	D'un mois à moins de trois mois après l'accident			
	6	Trois mois ou plus après l'accident			
	7	Pas d'absence du lieu de travail			
	9	Sans objet (colonne 213 = 4, 5, 9)			
	blanc	Sans réponse			
	215			<b>Emploi dans le cadre duquel est survenue la blessure accidentelle (indiquer le premier code possible)</b>	Colonne 209 = 1-8
		1		Emploi actuel principal (première activité)	
2		Deuxième emploi actuel (deuxième activité)			
3		Dernier emploi (personne sans emploi)			
4		Emploi un an avant l'enquête			
5		Tout autre emploi			
9		Sans objet (colonne 209 = 0, 9, blanc)			
blanc		Sans réponse			

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
216		<b>PROBLÈMES DE SANTÉ LIÉS AU TRAVAIL, AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS (à l'exception des blessures accidentelles)</b>	Colonne 24 = 1, 2 ou colonne 64 = 1
		<b>Maladie(s), invalidité(s) ou autre problème(s) de santé de nature physique ou psychologique, à l'exception des blessures accidentelles, de la personne au cours des douze derniers mois (à compter de la date de l'entretien) et qui a(ont) été provoqué(s) ou aggravé(s) par le travail</b>	
	0	Aucun	
	1-8	Nombre de problèmes de santé différents	
	9	Sans objet (colonne 24 = 3-9 et colonne 64 ≠ 1)	
	blanc	Sans réponse	
217		<b>Type de problème de santé le plus sérieux provoqué ou aggravé par le travail</b>	Colonne 216 = 1-8
	0	Problème musculaire, d'os ou d'articulations	
	1	Problème respiratoire ou pulmonaire	
	2	Problème de peau	
	3	Problème d'audition	
	4	Stress, dépression ou anxiété	
	5	Mal de tête et/ou fatigue visuelle	
	6	Maladie cardiaque ou attaque d'apoplexie, ou autres problèmes du système cardio-vasculaire	
	7	Maladie infectieuse (virus, bactérie ou autres matériaux infectés)	
	8	Autres	
	9	Sans objet (colonne 216 = 0, 9, blanc)	
	blanc	Sans réponse	
218		<b>Nombre de jours d'absence du travail en raison du problème de santé le plus sérieux provoqué ou aggravé par le travail au cours des douze derniers mois</b>	Colonne 216 = 1-8
	0	Moins d'un jour	
	1	De un à trois jours	
	2	De quatre à six jours	
	3	D'une à moins de deux semaines	
	4	De deux semaines à moins d'un mois	
	5	D'un à moins de trois mois	
	6	Trois mois et plus	
	7	Pense ne jamais pouvoir retravailler contre rémunération en raison de cette maladie	
	9	Sans objet (colonne 216 = 0, 9, blanc)	
		blanc	

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
219		<b>Emploi occupé qui a provoqué ou aggravé le problème de santé le plus sérieux (indiquer le premier code possible)</b>	Colonne 216 = 1-8
	1	Emploi actuel principal (première activité)	
	2	Deuxième emploi actuel (deuxième activité)	
	3	Dernier emploi (personne sans emploi)	
	4	Emploi un an avant l'enquête	
	5	Tout autre emploi	
	9	Sans objet (colonne 216 = 0, 9, blanc)	
	blanc	Sans réponse	
220/221		<b>Activité économique de l'unité locale dans laquelle était exercé l'emploi qui a provoqué ou aggravé le problème de santé le plus sérieux</b>	Colonne 219 = 5, blanc ou (colonne 219 = 3 et la personne n'a pas travaillé au cours des huit dernières années)
		NACE Rév. 1 (2 chiffres)	
	00	Sans objet [colonne 219 = 1-2, 4, 9 ou (colonne 219 = 3 et la personne a travaillé au cours des huit dernières années)]	
	blanc	Sans réponse	

## ANNEXE IV

## ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL

## Codification des variables 1998-1999

Les colonnes où l'information n'est pas disponible doivent être codées «blanc» ou «sans objet» selon les filtres.

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
		<b>RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES</b>	
1/2		<b>Numéro d'ordre dans le ménage (devrait rester le même pour toutes les vagues)</b>	Ménages privés
	01-98	Numéro d'ordre à deux chiffres attribué à chaque membre du ménage	
	99	Sans objet (pas ménage privé)	
3		<b>Lien avec la personne de référence</b>	Ménages privés
	1	Personne de référence	
	2	Conjoint (ou partenaire cohabitant) de la personne de référence	
	3	Enfant de la personne de référence (ou de son conjoint ou de son partenaire cohabitant)	
	4	Ascendant de la personne de référence (ou de son conjoint ou de son partenaire cohabitant)	
	5	Autre parent	
	6	Autre	
	9	Sans objet (pas ménage privé)	
4/5		<b>Numéro d'ordre du conjoint ou du partenaire cohabitant</b>	Ménages privés
	01-98	Numéro d'ordre du conjoint ou du partenaire cohabitant dans le ménage	
	99	Sans objet (la personne ne fait pas partie d'un ménage privé, ou n'a pas de partenaire, ou le partenaire ne fait pas partie de ce ménage privé)	
6/7		<b>Numéro d'ordre du père</b>	Ménages privés
	01-98	Numéro d'ordre du père dans le ménage	
	99	Sans objet (la personne ne fait pas partie d'un ménage privé, ou le père ne fait pas partie de ce ménage privé)	
8/9		<b>Numéro d'ordre de la mère</b>	Ménages privés
	01-98	Numéro d'ordre de la mère dans le ménage	
	99	Sans objet (la personne ne fait pas partie d'un ménage privé, ou la mère ne fait pas partie de ce ménage privé)	
10		<b>Sexe</b>	Toutes personnes
	1	Masculin	
	2	Féminin	
11/14		<b>Année de naissance</b>	Toutes personnes
		Indiquer les quatre chiffres de l'année de naissance	
15		<b>Date de naissance dans l'année</b>	Toutes personnes
	1	La date de naissance de la personne se situe au cours de la période comprise entre le 1 <sup>er</sup> janvier et la fin de la semaine de référence	
	2	La date de naissance de la personne se situe dans la période de l'année qui est postérieure à la semaine de référence	



Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
16		<b>État civil</b>	Toutes personnes
	1	Célibataire	
	2	Marié	
	3	Veuf	
	4	Divorcé ou légalement séparé	
	blanc	Sans réponse	
17/18		<b>Nationalité</b>	Toutes personnes
		Pour le codage, voir liste de pays à la fin	
19/20		<b>Nombre d'années de résidence dans ce pays membre</b>	Toutes personnes
	00	Personne née dans ce pays	
	01-10	Nombre d'années pour les personnes dont la durée de résidence dans le pays est comprise entre un et dix ans	
	11	Plus de dix ans	
	blanc	Sans réponse	
21/22		<b>Pays de naissance</b>	Colonne 19/20 < > 00
		Pour le codage, voir liste de pays à la fin	
	99	Sans objet (colonne 19/20 = 00)	
	blanc	Sans réponse	
23		<b>Nature de la participation à l'enquête</b>	Toutes personnes ayant 15 ans ou plus
	1	Participation directe	
	2	Participation par l'intermédiaire d'un autre membre du ménage	
	9	Sans objet (enfant de moins de 15 ans)	
	blanc	Sans réponse	
24		<b>SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI</b>	
		<b>Situation au regard de l'emploi au cours de la semaine de référence</b>	Toutes personnes ayant 15 ans ou plus
	1	La personne a effectué un travail rémunéré, quel qu'il soit, une heure ou plus, au cours de la semaine de référence (y compris les aides familiales mais à l'exclusion des personnes effectuant leur service militaire ou civil obligatoire)	
	2	La personne n'a pas travaillé, mais avait un emploi ou une activité dont elle était absente au cours de la semaine de référence (y compris les aides familiales mais à l'exclusion des personnes effectuant leur service militaire ou civil obligatoire)	
	3	La personne n'a pas travaillé parce qu'elle était mise à pied	
	4	La personne effectuait un service militaire ou civil obligatoire	
	5	Autres personnes (de 15 ans ou plus) qui n'ont pas travaillé et n'avaient pas d'activité au cours de la semaine de référence	
	9	Sans objet (enfant de moins de 15 ans)	
25		<b>Raison pour laquelle la personne n'a pas du tout travaillé bien qu'ayant un emploi</b>	Colonne 24 = 2
	0	Mauvais temps	
	1	Chômage partiel pour raisons techniques ou économiques	
	2	Conflit de travail	
	3	Enseignement scolaire ou formation	
	4	Maladie, accident ou incapacité temporaire	
	5	Congé de maternité ou parental	
	6	Congé, vacances	
	8	Autres raisons (par exemple, responsabilités personnelles ou familiales)	
	9	Sans objet (colonne 24 = 1, 3-5, 9)	

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
		<b>CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI DANS LA PREMIÈRE ACTIVITÉ</b>	
26		<b>Statut professionnel</b>	Colonne 24 = 1, 2
	1	Employeur employant un ou plusieurs salariés	
	2	Indépendant n'employant aucun salarié	
	3	Salarié	
	4	Aide familiale	
	9	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9)	
	blanc	Sans réponse	
27/28		<b>Activité économique de l'unité locale</b>	Colonne 24 = 1, 2
		NACE Rév. 1	
	00	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9)	
	blanc	Sans réponse	
29/31		<b>Profession</b>	Colonne 24 = 1, 2
		CITP-88 (COM)	
	999	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9)	
	blanc	Sans réponse	
32/33		<b>Nombre de personnes travaillant dans l'unité locale</b>	Colonne 26 = 1, 3, 4, blanc
	01-10	Nombre précis de personnes entre 1 et 10	
	11	11 à 19 personnes	
	12	20 à 49 personnes	
	13	50 personnes ou plus	
	14	Chiffre non connu, mais inférieur à 11 personnes	
	15	Chiffre non connu, mais supérieur à 10 personnes	
	99	Sans objet (colonne 26 = 2, 9)	
	blanc	Sans réponse	
34/35		<b>Pays du lieu de travail</b>	Colonne 24 = 1, 2
		Pour le codage, voir liste de pays à la fin	
	99	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9)	
	blanc	Sans réponse	
36/37		<b>Région du lieu de travail</b>	Colonne 24 = 1, 2
		NUTS 2	
	99	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9)	
	blanc	Sans réponse	
38/41		<b>Année au cours de laquelle la personne a commencé à travailler pour l'employeur ou comme indépendant</b>	Colonne 24 = 1, 2
		Indiquer les quatre chiffres de l'année concernée	
	9999	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9)	
	blanc	Sans réponse	
42/43		<b>Mois au cours duquel la personne a commencé à travailler pour l'employeur ou comme indépendant</b>	Colonne 38/41 < > 9999, blanc et colonne 162/165-colonne 38/41 < = 2
	01-12	Mois en deux chiffres	

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
44	99	Sans objet (colonne 38/41 = 9999, blanc ou colonne 162/165-colonne 38/41 > 2)	Colonne 24 = 1, 2
	blanc	Sans réponse	
		<b>Distinction temps plein/temps partiel</b>	
	1	L'emploi est un emploi à temps complet	
		L'emploi est un emploi à temps partiel pour une des raisons suivantes:	
	2	— la personne suit un enseignement ou une formation	
	3	— la personne est malade ou handicapée	
	4	— la personne n'a pas pu trouver un emploi à temps complet	
	5	— la personne ne voulait pas un emploi à temps complet	
45	6	— autres raisons	Colonne 26 = 3
	7	Personne occupant un emploi à temps partiel mais ne donnant pas la raison	
	9	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9)	
	blanc	Sans réponse	
		<b>Permanence de l'emploi</b>	
	1	La personne a un emploi permanent ou un contrat de travail à durée indéterminée	
		La personne a un emploi temporaire ou un contrat de travail à durée limitée pour une des raisons suivantes:	
	2	— il s'agit d'un contrat couvrant une période de formation (apprentis, stagiaires, assistants de recherche, etc.)	
	3	— elle n'a pas pu trouver un emploi permanent	
46	4	— elle ne souhaite pas avoir un emploi permanent	Colonne 45 = 2-6
	5	— la personne a un emploi temporaire ou un contrat de travail à durée limitée, mais n'indique pas la raison	
	6	— il s'agit d'un contrat pour une période probatoire	
	9	Sans objet (colonne 26 = 1, 2, 4, 9, blanc)	
	blanc	Sans réponse	
		<b>Durée de l'emploi temporaire</b>	
	1	Moins d'un mois	
	2	1 à 3 mois	
	3	4 à 6 mois	
47/48	4	7 à 12 mois	Colonne 24 = 1, 2
	5	13 à 18 mois	
	6	19 à 24 mois	
	7	25 à 36 mois	
	8	Plus de trois ans	
	9	Sans objet (colonne 45 = 1, 9, blanc)	
	blanc	Sans réponse	
		<b>DURÉE DU TRAVAIL</b>	
		<b>Nombre d'heures habituellement prestées</b>	
00	Le nombre habituel d'heures ne peut être indiqué, parce que les heures effectuées varient considérablement		
01-98	Nombre d'heures dans la première activité		
99	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9)		
blanc	Sans réponse		

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
49/50		<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>	Colonne 24 = 1, 2
	00	Personne ayant un emploi ou une activité et n'ayant pas travaillé durant la semaine de référence (colonne 24 = 2)	
	01-98	Nombre d'heures effectivement prestées durant la semaine de référence dans la première activité	
	99	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9)	
	blanc	Sans réponse	
51/52		<b>Principale raison pour laquelle les heures effectivement prestées pendant la semaine de référence diffèrent du nombre d'heures habituellement prestées</b>	Colonne 47/48 = 00-98 et colonne 49/50 = 01-98 et colonne 47/48 < > colonne 49/50
		La personne a travaillé plus qu'habituellement à cause de:	
	01	— horaires variables (par exemple, horaire mobile)	
	16	— heures supplémentaires	
	02	— autres raisons	
		La personne a travaillé moins qu'habituellement à cause de:	
	03	— mauvais temps	
	04	— chômage partiel pour raisons techniques ou économiques	
	05	— conflit de travail	
	06	— enseignement scolaire ou formation	
	07	— horaires variables (par exemple, horaire mobile)	
	08	— maladie, accident ou incapacité temporaire de l'intéressé	
	09	— congé de maternité ou parental	
	10	— congé spécial pour raisons personnelles ou familiales	
	11	— congés, vacances annuelles	
	12	— jours fériés	
	13	— début/changement d'emploi pendant la semaine de référence	
	14	— fin ou changement d'emploi pendant la semaine de référence	
	15	— autres raisons	
	97	Personne ayant effectué l'horaire normal pendant la semaine de référence (colonne 47/48 = colonne 49/50 = 01-98)	
	98	Personne dont l'horaire varie considérablement d'une semaine à l'autre ou d'un mois à l'autre et qui n'a pas précisé la raison de la divergence entre l'horaire effectif et l'horaire habituel (colonne 47/48 = 00 et colonne 51/52 < > 01-16)	
	99	Sans objet (colonne 24 = 2-5, 9 ou colonne 47/48 = blanc ou colonne 49/50 = blanc)	
	blanc	Sans réponse	
53		<b>Désir de travailler un nombre d'heures plus important</b>	Colonne 24 = 1 ou 2 et (00 < colonne 47/48 < 40 ou colonne 44 = 2-7)
	0	— Non	
	1	— Oui, par un emploi supplémentaire	
	2	— Oui, par un emploi où le nombre d'heures travaillées est supérieur à celui de l'emploi actuel	
	3	— Oui, mais uniquement dans le cadre de l'emploi	
	4	— Oui, par n'importe lequel des moyens évoqués ci-dessus	
	9	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9 ou 40 < = colonne 47/48 < = 98 et colonne 44 = 1)	
	blanc	Sans réponse	

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
54/55		<b>Nombre total d'heures que la personne aimerait travailler</b>	Colonne 24 = 1 ou 2
	01-98	Nombre total d'heures que la personne souhaite travailler	
	99	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9)	
	blanc	Sans réponse	
56		<b>Travail à domicile</b>	Colonne 24 = 1 ou 2
	1	La personne effectue généralement son travail à domicile	
	2	La personne effectue parfois son travail à domicile	
	3	La personne ne travaille jamais à domicile	
	9	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9)	
	blanc	Sans réponse	
57		<b>Recherche d'un autre emploi et motifs</b>	Colonne 24 = 1 ou 2
	0	La personne ne recherche pas un autre emploi	
		La personne recherche un emploi pour un des motifs suivants:	
	1	— crainte ou certitude de perte ou de cessation de l'emploi actuel	
	2	— emploi actuel considéré comme un emploi d'attente	
	3	— recherche d'un emploi supplémentaire pour ajouter des heures à celles travaillées dans l'emploi actuel	
	7	— recherche d'un emploi où le nombre d'heures travaillées est supérieur à celui de l'emploi actuel	
	8	— recherche d'un emploi où le nombre d'heures travaillées est inférieur à celui de l'emploi actuel (colonne 53 = 0)	
	4	— désir de trouver des conditions meilleures (par exemple, rémunération, horaire de travail, temps de transport, travail moins pénible, etc.)	
	5	— autres motifs	
	6	Personne cherchant un autre emploi sans préciser le motif	
	9	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9)	
	blanc	Sans réponse	
		<b>DEUXIÈME ACTIVITÉ</b>	
58		<b>Existence de plus d'un emploi ou activité</b>	Colonne 24 = 1 ou 2
	1	La personne n'a eu qu'un seul emploi ou une seule activité durant la semaine de référence	
	2	La personne a eu plus d'un emploi/activité durant la semaine de référence (autre qu'un changement d'employeur)	
	9	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9)	
	blanc	Sans réponse	
59		<b>Statut professionnel dans la deuxième activité</b>	Colonne 58 = 2
	1	Employeur (employant un ou plusieurs salariés)	
	2	Indépendant n'employant aucun salarié	
	3	Salarié	
	4	Aide familiale	
	9	Sans objet (colonne 58 = 1, 9, blanc)	
	blanc	Sans réponse	

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
60/61		<b>Activité économique de l'unité locale dans laquelle la personne exerce la deuxième activité</b> NACE Rév. 1	Colonne 58 = 2
	00	Sans objet (colonne 58 = 1, 9, blanc)	
	blanc	Sans réponse	
62/63		<b>Nombre d'heures effectivement prestées pendant la semaine de référence dans la deuxième activité</b>	Colonne 58 = 2
	00	Personne ayant une deuxième activité et n'ayant pas travaillé durant la semaine de référence	
	1-98	Nombre d'heures effectivement prestées dans la deuxième activité durant la semaine de référence	
	99	Sans objet (colonne 58 = 1, 9, blanc)	
	blanc	Sans réponse	
		<b>EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ANTÉRIEURE DE LA PERSONNE SANS EMPLOI</b>	
64		<b>Expérience professionnelle</b>	Colonne 24 = 3-5
	0	La personne n'a jamais travaillé (les travaux purement occasionnels tels que les travaux de vacances ou le service militaire ou civil obligatoire ne sont pas considérés comme un emploi)	
	1	La personne a déjà travaillé (les travaux purement occasionnels tels que les travaux de vacances ou le service militaire ou civil obligatoire ne sont pas considérés comme un emploi)	
	9	Sans objet (colonne 24 = 1, 2 ou 9)	
	blanc	Sans réponse	
65/68		<b>Année où la personne a travaillé pour la dernière fois</b> Les quatre chiffres de l'année doivent être indiqués	Colonne 64 = 1
	9999	Sans objet (colonne 64 = 0, 9, blanc)	
	blanc	Sans réponse	
69/70		<b>Mois où la personne a travaillé pour la dernière fois</b>	Colonne 65/68 < > 9999, blanc et colonne 162/165-colonne 65/68 < = 2
	01-12	Mois en deux chiffres	
	99	Sans objet (colonne 65/68 = 9999, blanc ou colonne 162/165-colonne 65/68 > 2)	
	blanc	Sans réponse	
71		<b>Principale raison pour avoir quitté le dernier emploi</b>	Colonne 64 = 1 et colonne 162/165-colonne 65/68 < 8
	0	Licenciement ou suppression de poste	
	1	Fin de l'emploi à durée limitée	
	2	Responsabilités personnelles ou familiales	
	3	Maladie ou incapacité de l'intéressé	
	4	Enseignement scolaire ou formation	
	5	Retraite anticipée	
	6	Retraite normale	
	7	Service militaire ou civil obligatoire	
	8	Autres raisons	
	9	Sans objet (colonne 64 = 0, 9, blanc, ou colonne 64 = 1 et dernier emploi quitté depuis huit ans ou plus)	
	blanc	Sans réponse	

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
72		<b>Statut professionnel dans le dernier emploi</b>	Colonne 64 = 1 et colonne 162/165- colonne 65/68 < 8
	1	Employeur (employant un ou plusieurs salariés)	
	2	Indépendant (n'employant aucun salarié)	
	3	Salarié	
	4	Aide familiale	
	9	Sans objet (colonne 64 = 0, 9, blanc, ou colonne 64 = 1 et dernier emploi quitté depuis huit ans ou plus)	
	blanc	Sans réponse	
73/74		<b>Activité économique de l'unité locale où la personne a travaillé pour la dernière fois</b>	Colonne 64 = 1 et colonne 162/165- colonne 65/68 < 8
		NACE Rév. 1	
	00	Sans objet (colonne 64 = 0, 9, blanc, ou colonne 64 = 1 et dernier emploi quitté depuis huit ans ou plus)	
	blanc	Sans réponse	
75/77		<b>Profession exercée dans le dernier emploi</b>	Colonne 64 = 1 et colonne 162/165- colonne 65/68 < 8
		CITP-88 (COM)	
	999	Sans objet (colonne 64 = 0, 9, blanc, ou colonne 64 = 1 et dernier emploi quitté depuis huit ans ou plus)	
	blanc	Sans réponse	
78/79		<b>Recherche d'un emploi au cours des quatre dernières semaines</b>	Colonne 24 = 3-5
	01	La personne recherche un emploi	
	02	La personne a déjà trouvé un emploi et commencera à travailler à une date ultérieure	
		La personne ne recherche pas d'emploi pour la raison suivante:	
	03	— elle attend d'être rappelée au travail (personne mise à pied)	
	04	— elle est malade ou invalide	
	05	— elle a des responsabilités personnelles ou familiales	
	06	— elle poursuit des études ou reçoit une formation	
	07	— elle a pris sa retraite	
	08	— elle pense qu'il n'y a pas d'emploi disponible	
	09	— autres raisons	
	10	— raison non précisée	
	99	Sans objet (colonne 24 = 1, 2 ou 9)	
80		<b>Type d'emploi recherché</b>	Colonne 78/79 = 01- 02 ou colonne 57 = 1- 8
		Emploi recherché (pour colonne 78/79 = 02, emploi trouvé):	

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
	1	Indépendant	
		Salarié:	
	2	— seul un emploi à temps complet est recherché (ou a déjà été trouvé)	
	3	— un emploi à temps complet est recherché mais, s'il n'y en a pas, un emploi à temps partiel sera accepté	
	4	— un emploi à temps partiel est recherché mais, s'il n'y en a pas, un emploi à temps complet sera accepté	
	5	— seul un emploi à temps partiel est recherché (ou a déjà été trouvé)	
	6	— l'intéressé n'a pas précisé s'il recherche (ou a déjà trouvé) un emploi à temps complet ou à temps partiel	
	9	Sans objet (colonne 24 = 9 ou colonne 78/79 = 03-10 ou colonne 57 = 0, blanc)	
	blanc	Sans réponse	
81		<b>Durée de la recherche d'un emploi</b>	Colonne 78/79 = 01-02 ou colonne 57 = 1-8
	0	La recherche n'a pas encore commencé	
	1	Moins d'un mois	
	2	1 à 2 mois	
	3	3 à 5 mois	
	4	6 à 11 mois	
	5	12 à 17 mois	
	6	18 à 23 mois	
	7	24 à 47 mois	
	8	Quatre ans ou plus	
	9	Sans objet (colonne 24 = 9 ou colonne 78/79 = 03-10 ou colonne 57 = 0, blanc)	
	blanc	Sans réponse	
		<b>MÉTHODES UTILISÉES AU COURS DES QUATRE SEMAINES PRÉCÉDENTES AFIN DE TROUVER UN EMPLOI (1)</b>	
82		<b>La personne s'est adressée à un bureau officiel de placement</b>	Colonne 78/79 = 01-02 ou colonne 57 = 1-8
	0	Non	
	1	Oui	
	9	Sans objet (colonne 24 = 9 ou colonne 78/79 = 03-10 ou colonne 57 = 0, blanc)	
83		<b>La personne s'est adressée à un service privé de placement</b>	Colonne 78/79 = 01-02 ou colonne 57 = 1-8
	0	Non	
	1	Oui	
	9	Sans objet (colonne 24 = 9 ou colonne 78/79 = 03-10 ou colonne 57 = 0, blanc)	



Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
84		<b>La personne a pris directement contact avec les employeurs</b>	Colonne 78/79 = 01-02 ou colonne 57 = 1-8
	0	Non	
	1	Oui	
	9	Sans objet (colonne 24 = 9 ou colonne 78/79 = 03-10 ou colonne 57 = 0, blanc)	
85		<b>La personne s'est adressée à des amis, des parents, des syndicats, etc.</b>	Colonne 78/79 = 01-02 ou colonne 57 = 1-8
	0	Non	
	1	Oui	
	9	Sans objet (colonne 24 = 9 ou colonne 78/79 = 03-10 ou colonne 57 = 0, blanc)	
86		<b>La personne a mis des annonces dans des journaux ou y a répondu</b>	Colonne 78/79 = 01-02 ou colonne 57 = 1-8
	0	Non	
	1	Oui	
	9	Sans objet (colonne 24 = 9 ou colonne 78/79 = 03-10 ou colonne 57 = 0, blanc)	
87		<b>La personne a étudié les annonces d'offres d'emploi dans les journaux</b>	Colonne 78/79 = 01-02 ou colonne 57 = 1-8
	0	Non	
	1	Oui	
	9	Sans objet (colonne 24 = 9 ou colonne 78/79 = 03-10 ou colonne 57 = 0, blanc)	
88		<b>La personne a passé un test, un entretien ou un examen</b>	Colonne 78/79 = 01-02 ou colonne 57 = 1-8
	0	Non	
	1	Oui	
	9	Sans objet (colonne 24 = 9 ou colonne 78/79 = 03-10 ou colonne 57 = 0, blanc)	
89		<b>La personne a recherché un terrain, des locaux et du matériel</b>	Colonne 78/79 = 01-02 ou colonne 57 = 1-8
	0	Non	
	1	Oui	
	9	Sans objet (colonne 24 = 9 ou colonne 78/79 = 03-10 ou colonne 57 = 0, blanc)	

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
90		<b>La personne a cherché à obtenir des permis, licences, ressources financières</b>	Colonne 78/79 = 01-02 ou colonne 57 = 1-8
	0	Non	
	1	Oui	
	9	Sans objet (colonne 24 = 9 ou colonne 78/79 = 03-10 ou colonne 57 = 0, blanc)	
91		<b>La personne attendait les résultats d'une demande</b>	Colonne 78/79 = 01-02 ou colonne 57 = 1-8
	0	Non	
	1	Oui	
	9	Sans objet (colonne 24 = 9 ou colonne 78/79 = 03-10 ou colonne 57 = 0, blanc)	
92		<b>La personne attendait un appel d'un bureau officiel de placement</b>	Colonne 78/79 = 01-02 ou colonne 57 = 1-8
	0	Non	
	1	Oui	
	9	Sans objet (colonne 24 = 9 ou colonne 78/79 = 03-10 ou colonne 57 = 0, blanc)	
93		<b>La personne attendait les résultats d'un concours en vue d'un recrutement dans le secteur public</b>	Colonne 78/79 = 01-02 ou colonne 57 = 1-8
	0	Non	
	1	Oui	
	9	Sans objet (colonne 24 = 9 ou colonne 78/79 = 03-10 ou colonne 57 = 0, blanc)	
94		<b>La personne a utilisé d'autres méthodes</b>	Colonne 78/79 = 01-02 ou colonne 57 = 1-8
	0	Non	
	1	Oui	
	9	Sans objet (colonne 24 = 9 ou colonne 78/79 = 03-10 ou colonne 57 = 0, blanc)	
95		<b>Désir de travailler éprouvé par la personne qui ne recherche pas d'emploi</b>	Colonne 78/79 = 03-10
		La personne ne recherche pas un emploi:	
	1	— mais aimerait néanmoins avoir un travail	
	2	— et ne souhaite pas avoir un travail	
	9	Sans objet (colonne 78/79 = 01-02, 99)	
	blanc	Sans réponse	
96		<b>Disponibilité pour le travail dans un délai de deux semaines</b>	Colonne 78/79 = 01 ou colonne 95 = 1, blanc ou colonne 57 = 1-8
		Si un emploi était trouvé maintenant, la personne:	

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations	
97	1	Pourrait commencer à travailler immédiatement (dans quinze jours)	Colonne 78/79 = 01-02	
		Ne pourrait pas commencer à travailler immédiatement (dans les quinze jours) pour une des raisons suivantes:		
	2	— elle doit achever ses études ou sa formation		
	3	— elle doit accomplir son service militaire ou civil obligatoire		
	4	— elle ne peut pas quitter son emploi actuel dans les quinze jours en raison d'une période de préavis		
	5	— responsabilités personnelles ou familiales (y compris maternité)		
	6	— maladie ou invalidité		
	7	— autres raisons		
	8	— raison non précisée		
	9	Sans objet (colonne 24 = 9 ou colonne 57 = 0, blanc ou colonne 78/79 = 02 ou colonne 95 = 2)		
98		<b>Situation de la personne immédiatement avant qu'elle ne commence à rechercher un emploi (ou dans l'attente que ce nouvel emploi commence)</b>	Toutes personnes ayant 15 ans ou plus	
	1	La personne travaillait (y compris apprentis et stagiaires)		
	2	La personne suivait un enseignement à temps complet (à l'exclusion des apprentis et des stagiaires)		
	3	La personne effectuait son service militaire ou civil obligatoire		
	4	La personne s'occupait de son foyer		
	5	Autre (par exemple, retraités)		
	9	Sans objet (colonne 78/79 = 03-10, 99)		
	blanc	Sans réponse		
99		<b>Inscription auprès d'un bureau officiel de placement</b>	Toutes personnes ayant 15 ans ou plus	
	1	La personne est inscrite auprès d'un bureau officiel de placement et bénéficie d'allocations ou d'aides		
	2	La personne est inscrite auprès d'un bureau officiel de placement, mais ne bénéficie pas d'allocations ou d'aides		
	3	La personne n'est pas inscrite auprès d'un bureau officiel de placement, mais bénéficie d'allocations ou d'aides		
	4	La personne n'est pas inscrite auprès d'un bureau officiel de placement et ne bénéficie pas d'allocations ou d'aides		
	9	Sans objet (enfant de moins de 15 ans)		
	blanc	Sans réponse		
		<b>STATUT PRINCIPAL</b>		Toutes personnes ayant 15 ans ou plus
		<b>Statut principal</b>		
	1	Exerce un emploi ou une activité, y compris les travaux non rémunérés pour une entreprise ou une affaire familiale, y compris un apprentissage ou un stage rémunéré, etc.		
2	Chômeur			
3	Élève, étudiant, en formation, travail non rémunéré			
4	À la retraite ou à la retraite anticipée ou a cessé son activité			
5	Invalidité permanente			
6	Service militaire obligatoire			
	7	Effectue des tâches domestiques		

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
	8	Autres personnes sans activité	
	9	Sans objet (enfant de moins de 15 ans)	
	blanc	Sans réponse	
		<b>ÉDUCATION ET FORMATION</b>	
100		<b>Éducation ou formation reçues au cours des quatre semaines précédentes</b>	Toutes personnes ayant 15 ans ou plus
	0	La personne n'a suivi aucun enseignement ni aucune formation	
	1	La personne a suivi un enseignement ou une formation	
	9	Sans objet (enfant de moins de 15 ans)	
	blanc	Sans réponse	
101		<b>Type d'enseignement ou de formation</b>	Colonne 100 = 1
	1	En salle de classe	
	2	Environnement de travail (sans instruction complémentaire en classe)	
	3	Système combinant expérience professionnelle et instruction complémentaire en classe (y compris «système dualiste» ou «cours en alternance»)	
	4	Apprentissage à distance, cours par correspondance	
	5	Auto-apprentissage	
	6	Conférences, séminaires	
	9	Sans objet (colonne 100 = 0, 9, blanc)	
	blanc	Sans réponse	
102		<b>Niveau de l'enseignement ou de la formation</b>	Colonne 100 = 1
		Enseignement général	
	1	Primaire ou secondaire inférieur (CITE 1-2)	
	2	Secondaire supérieur ou post-supérieur non universitaire (CITE 3-4)	
		Formation professionnelle initiale ou enseignement professionnel ou formation	
	3	Secondaire inférieur (CITE 2)	
	4	Secondaire supérieur ou post-supérieur non universitaire (CITE 3-4)	
		Enseignement universitaire	
	5	CITE 5a	
	6	CITE 5b	
	7	CITE 6	
	8	L'information ne peut pas être rattachée à la nomenclature CITE (par exemple, cours de langue, cours d'informatique, séminaires, etc.)	
	9	Sans objet (colonne 100 = 0, 9, blanc)	
	blanc	Sans réponse	
103		<b>Objectif de la formation</b>	Colonne 100 = 1
	1	Éducation initiale ou formation visant à obtenir les qualifications pour un emploi (tout ce qui ne relève pas d'une mesure spécifique en faveur de l'emploi)  Formation professionnelle continue (sauf ce qui relève d'une mesure spécifique en faveur de l'emploi)	
	2	— Adaptation à l'évolution technologique, promotion ou mise à jour des compétences acquises	

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
104	3	— Formation en vue d'un retour au travail après une absence prolongée en raison d'une maladie, d'un congé de maternité, d'un service national ou d'une période sabbatique ou de chômage	Colonne 100 = 1 et colonne 101 = 1, 2, 3, 4, blanc
	4	— Autre formation destinée aux adultes	
	5	Formation dans le cadre d'une mesure spécifique en faveur de l'emploi	
	6	Intérêt général	
	9	Sans objet (colonne 100 = 0, 9, blanc)	
	blanc	Sans réponse	
	<b>Durée totale de la formation</b>		
	1	Moins d'une semaine	
	2	Une semaine à moins d'un mois	
	3	Un mois à moins de trois mois	
105/106	4	Trois mois à moins de six mois	Colonne 100 = 1 et colonne 101 = 1, 2, 3, 4, blanc
	5	Six mois à moins d'un an	
	6	Un an à moins de deux ans	
	7	Deux ans ou plus	
	8	Durée non définie	
	9	Sans objet (colonne 100 = 0, 9, blanc ou colonne 101 = 5, 6)	
	blanc	Sans réponse	
	<b>Nombre habituel d'heures de formation par semaine</b>		
	01-98	Nombre d'heures	
	99	Sans objet (colonne 100 = 0, 9, blanc ou colonne 101 = 5, 6)	
blanc	Sans réponse		
107/108	<b>Niveau le plus élevé atteint dans l'enseignement ou dans la formation</b>		Toutes personnes ayant 15 ans ou plus
	01	CITE 1	
	02	CITE 2	
	03	CITE 3c (moins de trois ans)	
	04	CITE 3c (trois ans ou plus) ou CITE 4c	
	05	CITE 3b ou CITE 4b	
	06	CITE 3a ou CITE 4a	
	07	CITE 3 ou CITE 4 sans distinction possible entre a, b ou c	
	08	CITE 5b	
	09	CITE 5a	
	10	CITE 6	
	99	Sans objet (enfant de moins de 15 ans)	
	blanc	Sans réponse	
	109	<b>Obtention d'un diplôme professionnel (diplômes de l'enseignement supérieur exclus) (durée minimale: six mois)</b>	
1		Oui — En salle de classe	

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
110/113	2	Oui — Environnement de travail (sans instruction complémentaire en classe)	Toutes personnes ayant 15 ans ou plus
	3	Oui — Système combinant expérience professionnelle et instruction complémentaire en classe (y compris «système dualiste» ou «cours en alternance»)	
	4	Oui — Type inconnu	
	5	Non	
	9	Sans objet (enfant de moins de 15 ans)	
	blanc	Sans réponse	
		Indiquer les quatre chiffres de l'année au cours de laquelle le niveau le plus élevé d'enseignement ou de formation a été atteint	
	9999	Sans objet (enfant de moins de 15 ans)	
	blanc	Sans réponse	
		<b>SITUATION UN AN AVANT L'ENQUÊTE</b>	
114		<b>Situation au regard de l'activité un an avant l'enquête</b>	Toutes personnes ayant 15 ans ou plus
	1	Exerce un emploi ou une activité, y compris les travaux non rémunérés pour une entreprise ou une affaire familiale, y compris un apprentissage ou un stage rémunéré, etc.	
	2	Chômeur	
	3	Élève, étudiant, en formation, travail non rémunéré	
	4	À la retraite ou à la retraite anticipée ou a cessé son activité	
	5	Invalidité permanente	
	6	Service militaire obligatoire	
	7	Effectue des tâches domestiques	
	8	Autres personnes sans activité	
	9	Sans objet (enfant de moins de 15 ans)	
	blanc	Sans réponse	
115		<b>Statut professionnel un an avant l'enquête</b>	Colonne 114 = 1
	1	Employeur (employant un ou plusieurs salariés)	
	2	Indépendant (n'employant aucun salarié)	
	3	Salarié	
	4	Aide familiale	
	9	Sans objet (colonne 114 = 2-7, 9, blanc)	
	blanc	Sans réponse	
116/117		<b>Activité économique de l'unité locale de l'établissement où la personne travaillait un an avant l'enquête</b>	Colonne 114 = 1
		NACE Rév. 1	
	00	Sans objet (colonne 114 = 2-7, 9, blanc)	
	blanc	Sans réponse	

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
118/119	99 blanc	<b>Pays de résidence un an avant l'enquête</b> Pour le codage, voir liste de pays à la fin Sans objet (enfant de moins d'un an) Sans réponse	Toutes personnes
120/121	99 blanc	<b>Région de résidence un an avant l'enquête (à l'intérieur de cet État membre)</b> NUTS 2 Sans objet (personne qui a changé de pays de résidence ou enfant de moins d'un an) Sans réponse	Toutes personnes
122/129	00000000-99999998 99999999 blanc	<b>Salaire mensuel (net) de l'emploi principal</b> Indiquer les huit chiffres de la rémunération mensuelle (nette) provenant de l'emploi principal, y compris les suppléments salariaux mensuels (devise nationale) Sans objet (colonne 26 < > 3) Sans réponse	Colonne 26 = 3
130/137	00000000-99999998 99999999 blanc	<b>Suppléments salariaux au titre de l'emploi principal</b> Indiquer les huit chiffres des suppléments salariaux (montant total annuel net) versés au titre de l'emploi principal et qui ne sont pas payés mensuellement (devise nationale) Sans objet (colonne 26 < > 3) Sans réponse	Colonne 26 = 3
138/145	00000000-99999998 99999999 blanc	<b>Indemnités de chômage</b> Indiquer les huit chiffres correspondant au montant mensuel des indemnités de chômage (devise nationale) Sans objet (colonne 98 < > 1, 3) Sans réponse	Colonne 98 = 1, 3
146/153	00000000-99999998 99999999 blanc	<b>Suppléments versés au titre de l'indemnité de chômage</b> Indiquer les huit chiffres du montant des suppléments (montant total annuel net) versés au titre de l'indemnité de chômage et qui ne sont pas payés mensuellement, par exemple: indemnité de départ et autres paiements irréguliers ou forfaitaires (devise nationale) Sans objet (colonne 98 < > 1, 3) Sans réponse	Colonne 98 = 1, 3
154/161	00000000-99999998 99999999 blanc	<b>Indemnités de maladie, d'incapacité ou d'invalidité</b> Indiquer les six chiffres du montant des indemnités mensuelles de maladie, d'incapacité ou d'invalidité (devise nationale) Sans objet (colonne 26 < > 3) Sans réponse	Colonne 26 = 3

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
		<b>ASPECTS TECHNIQUES RELATIFS À L'ENTREVUE</b>	
162/165		<b>Année de l'enquête</b> Indiquer les quatre chiffres de l'année	Toutes personnes
166/167		<b>Semaine de référence</b> Numéro de la semaine allant du lundi au dimanche	Toutes personnes
168/169		<b>Semaine de l'enquête</b> Numéro de la semaine allant du lundi au dimanche	Toutes personnes
170/171		<b>État membre</b> Pour le codage, voir liste de pays à la fin	Toutes personnes
172/173		<b>Région du ménage</b> NUTS 2	Toutes personnes
174		<b>Degré d'urbanisation</b>	Toutes personnes
	1	Zone densément peuplée	
	2	Zone intermédiaire	
	3	Zone faiblement peuplée	
175/180		<b>Numéro d'ordre du ménage</b> Les numéros d'ordre des ménages sont attribués par les instituts nationaux de statistiques et doivent rester les mêmes pour toutes les vagues Les enregistrements relatifs aux différents membres d'un même ménage portent sur le numéro d'ordre	Toutes personnes
181		<b>Type de ménage</b>	Toutes personnes
	1	Personne vivant dans un ménage privé (ou en permanence à l'hôtel) et enquêtée dans celui-ci	
	2	Personne dans un ménage collectif et enquêtée dans celui-ci	
	3	Personne dans un ménage collectif, mais enquêtée dans un ménage privé	
	4	Personne dans un autre ménage privé sur le territoire de l'État membre, mais enquêtée par l'intermédiaire du ménage d'origine	
182		<b>Type d'institution</b>	Colonne 181 = 2, 3
	1	Institution d'éducation	
	2	Institution hospitalière	
	3	Autre institution d'assistance	
	4	Institution religieuse (non comprise dans 1-3)	
	5	Foyer de travailleurs, logement sur le chantier, maison d'étudiant, centre universitaire, etc.	
	6	Établissement militaire	
	7	Autres (par exemple, prison)	
	9	Sans objet (colonne 181 = 1, 4)	
	blanc	Sans réponse	



Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
183/188	0000-9999 00-99	<b>Coefficient de pondération annuel</b> Les colonnes 183 à 186 contiennent des nombres entiers Les colonnes 187 à 188 contiennent des positions décimales	Toutes personnes
189/194	0000-9999 00-99	<b>Coefficient de pondération trimestriel</b> Les colonnes 189 à 192 contiennent des nombres entiers Les colonnes 193 à 194 contiennent des positions décimales	Toutes personnes
195/200	0000-9999 00-99	<b>Coefficient de pondération trimestriel de l'échantillon pour les variables relatives aux ménages (en cas d'échantillon d'individus)</b> Les colonnes 195 à 198 contiennent des nombres entiers Les colonnes 199 à 200 contiennent des positions décimales	
201	1 2	<b>Sous-échantillon par rapport à l'enquête précédente</b> Cette adresse ou ménage: 1 appartient au sous-échantillon non enquêté de la précédente enquête communautaire sur les forces de travail 2 appartient au sous-échantillon qui a déjà été enquêté lors de la précédente enquête communautaire sur les forces de travail (pour les échantillons aréolaires uniquement: y compris les adresses des bâtiments construits depuis l'enquête communautaire précédente et appartenant à ce sous-échantillon)	Toutes personnes
202	1 2	<b>Sous-échantillon par rapport à l'enquête suivante</b> Cette adresse ou ménage: 1 appartient au sous-échantillon qui ne sera pas enquêté lors de la prochaine enquête sur les forces de travail 2 appartient au sous-échantillon qui sera de nouveau enquêté lors de la prochaine enquête sur les forces de travail	Toutes personnes
203	1-8	<b>Vague</b> Numéro d'ordre de la vague	Toutes personnes
204	1 2 3 9 blanc	<b>TRAVAIL ATYPIQUE</b> <b>Travail posté</b> 1 La personne effectue habituellement un travail posté 2 La personne effectue parfois un travail posté 3 La personne n'effectue jamais un travail posté 9 Sans objet (colonne 26 < > 3) blanc Sans réponse	Colonne 26 = 3
205	1 2 3 9 blanc	<b>Travail le soir</b> 1 La personne travaille habituellement le soir 2 La personne travaille parfois le soir 3 La personne ne travaille jamais le soir 9 Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9) blanc Sans réponse	Colonne 24 = 1 ou 2

Colonne	Code	Description	Filtres/Observations
206		<b>Travail la nuit</b>	Colonne 24 = 1 ou 2
	1	La personne travaille habituellement la nuit	
	2	La personne travaille parfois la nuit	
	3	La personne ne travaille jamais la nuit	
	9	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9)	
	blanc	Sans réponse	
207		<b>Travail le samedi</b>	Colonne 24 = 1 ou 2
	1	La personne travaille habituellement le samedi	
	2	La personne travaille parfois le samedi	
	3	La personne ne travaille jamais le samedi	
	9	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9)	
	blanc	Sans réponse	
208		<b>Travail le dimanche</b>	Colonne 24 = 1 ou 2
	1	La personne travaille habituellement le dimanche	
	2	La personne travaille parfois le dimanche	
	3	La personne ne travaille jamais le dimanche	
	9	Sans objet (colonne 24 = 3-5, 9)	
	blanc	Sans réponse	

(<sup>1</sup>) Pour l'Espagne, la période de référence sera adaptée en fonction du délai légalement fixé par l'Institut national de l'emploi.